

Annonces Légales

Arrêté SG/DCL/BRGE du 26 décembre 2022 portant la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales valables du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour la Guadeloupe.
En vertu de cet arrêté, le tarif appliqué est conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021

CONSTITUTIONS

FCI01301

AVIS DE CREATION

Aux termes d'un acte SSP en du 08/02/2022, a été constituée la Maison de Santé Pluridisciplinaire **SISA ATOUMO**, au **Capital variable de 600€**, **Siège** : Imm. le Médisol ZAC de NOLIVIER - 97115 SAINTE-ROSE. **Objet social** : La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés ; l'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, d'éducation thérapeutique ou de coopération entre les professionnels de santé ; l'exercice de la pratique avancée par des auxiliaires médicaux, tels que définis à l'article L. 4301-1 du CSP. **Durée** : 99 ans. **Co-Gérants** : Harmonie BASTAREAUD, Carine LUREL, Olivier BERRY. RCS de PâP.
Pour avis et mention

La gérance

FCI01304

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à POINTE A PITRE du 01 Juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : KASUARROYAL
Siège : 12 A Rue de la République - 97110 POINTE-A-PITRE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 100 euros

Objet : La commercialisation sous toutes ses formes, y compris par correspondance ou par des points de vente éphémères, de tous types de vêtements et tissus pour l'habillement en toutes matières et en tous genres, ainsi que tous les accessoires du vêtement, les sacs et les chaussures ou d'équipement de la personne y compris sportif.

La production de tous types de vêtements, sacs, chaussures, et accessoires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :
Madame CATINEL Lory, demeurant :
Résidence Les Saintes, Bâtiment A2, Appartement 10 97139 LES ABYMES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Pointe à Pitre.

POUR AVIS
Le Président

MODIFICATION

FCI01289

SOCIETE GUADELOUPEENNE DES BAINS DE MER

Sigle: SOGABA
Forme: SAS
Capital social : 304000 euros
Siège social : Quai SAINTE MARTHE,
97118 SAINT-FRANCOIS
307583880RCS de Point-à-Pitre

MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aux termes d'une décision en date du 14 mars 2023, et à compter du 31 décembre 2022, le Conseil a pris acte de la modification de la direction :

- Membre du Comité Exécutif (DG délégué) : Monsieur Jean Romain KICHENIN (partant) Mention sera portée au RCS de Point-à-Pitre.

Abonnez

-

VOUS

en ligne

leprobant.fr

Une annonce
légale à publier
en Guadeloupe ?

Simple

Facile

Paiement
sécurisé

Votre attestation
immédiatement
dans votre
boîte mail

24 H / 24

7 Jours / 7

www.leprobant.fr

Notre mail :
leprobant@orange.fr

Notre téléphone :
0590 22 24 39